

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **16**

Représentés : **17**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **22/03/2021**

Date d'affichage : **24/03/2021**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 30 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à **14 heures**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Madame Audrey RONDINI-GILLI, 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADÉ - Gilbert UVERNET - Patrick GARNIER - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - Elisabeth CAILLAT - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Margaret LOVERA - Jean-François BERNIGUET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO -

POUVOIRS :

Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Christiane LARDAT à Marc Etienne LANSADÉ / Geoffrey PECAUD à Audrey RONDINI-GILLI / Sonia BRASSEUR à Jacki KLINGER / René LE VIAVANT à Margaret LOVERA / Danielle CERTIER à Jean-Pascal GARNIER / Jean-Paul MOREL à Jean-François BERNIGUET / Franck THIRIEZ à Liliane LOURADOUR / Corinne VERNEUIL à Gilbert UVERNET / Michaël RIGAUD à Marc Etienne LANSADÉ / Isabelle BRUSSAT à Jacki KLINGER / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Elisabeth CAILLAT / Olivier COURCHET à Patrick HERMIER / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT / Philippe CHILARD à Isabelle FARNET-RISSO / Bernadette BOUCQUEY à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Liliane LOURADOUR

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

CM du 30/03/2021

N° 2021/036

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**Rapport de présentation du budget :**

Le budget primitif 2021 s'équilibre en **section de fonctionnement** à **19 750 679,17 €**, et en **investissement** à **7 907 788,07 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 048 552,97 € soit +2,15 % par rapport au budget primitif 2020 et comprennent :

Au chapitre 011 : Les charges à caractère général s'élèvent à **4 638 000 €** et augmentent de 318 000 € soit +7,36% par rapport au BP 2020 ; elles représentent 29,5% des dépenses.

Cette hausse tient compte du réalisé 2020 avec notamment, le recalcul de la taxe foncière du camping effectué par les services fiscaux, les achats de fournitures dans le cadre de la crise sanitaire et les contrats de maintenance de l'éclairage public et d'évacuation des déchets non domestiques.

Les principales évolutions sont les suivantes :

CHAPITRE 011	+ 318 000 €
Taxes foncières	+ 79 500 €
Autres fournitures	+ 51 960 €
Contrats de prestations de services (éclairage)	+ 45 300 €
Honoraires divers (consultants, contrôles)	+ 41 648 €
Fêtes et cérémonies (Terre de jeux)	+ 36 000 €
Remboursements à la CCGST (interventions)	+ 31 248 €
Vêtements de travail	+ 17 400 €
Maintenance	+ 15 936 €
Formation	+ 15 000 €
Frais d'actes et de contentieux	- 31 000 €
Transports	- 26 369 €
Eau	- 13 830 €
Electricité	- 11 200 €

Au chapitre 012 : Les charges de personnel constituent la part principale des dépenses de fonctionnement (59,52 % des dépenses réelles contre 58,88 % au BP 2020) et s'élèvent à **9 350 000 €** (+ 318 000 € soit + 1,08 % par rapport au BP 2020).

CM du 30/03/2021

N° 2021/036

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Outre l'augmentation des rémunérations liée au glissement vieillesse technicité (GVT) et à la prévision de recrutements nécessaires aux services (brigade cynophile, chef de projet Petites villes de demain), ce montant intègre l'augmentation du SMIC, les autres cotisations demeurant inchangées.

Au chapitre 65 : Les transferts versés (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à **1 022 800 €** soit une augmentation de 4 321,63 € (+0,42 %), avec notamment l'augmentation de la subvention au CCAS +2 100 € (soit 154 100 €).

Le volume **des subventions aux associations** diminue de 4,35 % (- 8 100 €) et s'élève à 177 900 € alors que celui des **contributions aux organismes de regroupement** (syndicats intercommunaux) augmente de 3 500 €.

Les autres participations et dépenses obligatoires sont en baisse (- 22 100 €) et s'élèvent à 298 000 € ; il s'agit de la participation versée pour la gestion des crèches (celle pour l'exploitation du cinéma est affectée aux redevances -10 000 €).

Les redevances augmentent de 16 000 €, avec la redevance versée à l'Etat pour la concession de la plage (+6 000 €) et la redevance versée au cinéma (10 000 €).

Les dépenses relatives aux indemnités et charges des élus sont au même niveau que 2020 (241 000 €).

Au chapitre 014 : Atténuations de produits

Ce chapitre s'élève à **729 200 €** comme en 2020 et intègre :

- le reversement sur la fiscalité : **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources) d'un montant de 704 671 €,
- le reversement de la part départementale sur la taxe de séjour (19 500 €)
- et un montant de 5 029 € correspondant aux dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Au chapitre 66 : Le remboursement des intérêts de la dette s'élève à **260 000 €**, en baisse de 18,75 % (-60 000 €).

Au chapitre 67 : Les charges exceptionnelles s'élèvent à **48 552,97 €** (-24 047 €) : il s'agit des subventions exceptionnelles (10 000 €) soit - 30 000 € correspondant en 2020 aux crédits pour le soutien à l'activité économique suite à la crise sanitaire, des titres annulés sur exercices antérieurs (17 512 €) et divers remboursements pour le reste.

CM du 30/03/2021

N° 2021/036

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 545 620 € et augmentent de 362 220 € (+2,24 %)

Au chapitre 70 : Les produits des services s'élèvent à 1 000 000 € et baissent de 100 000 € (-9,09 %), notamment du fait de la diminution des recettes des cantines scolaires.

Au chapitre 73 : Le produit des impôts et taxes s'élève à 10 252 120 € et augmente de 91 920 € (+0,90 %). Il représente plus de 63 % des recettes réelles de la section.

Ce chapitre comprend essentiellement le produit de la fiscalité locale qui s'élève pour 2021 à 7 850 000 € (+50 000 € par rapport au BP 2020), avec un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de 0,2 % contre 0,90 % pour la taxe d'habitation et 1,2 % pour la taxe sur le foncier bâti en 2020).

Rappelons qu'à compter de 2021, la commune ne percevra plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et que celle-ci sera compensée par l'attribution de la taxe départementale sur le foncier bâti.

Ce chapitre comprend aussi :

- l'**attribution de compensation** versée par la communauté de communes : 848 120 €
- la **taxe additionnelle aux droits de mutation** prévue à hauteur de 750 000 € (+50 000 €)
- la **taxe sur l'électricité** pour 340 000 € (-10 000 €),
- la **taxe de séjour** pour 200 000 € (+10 000 €),
- et les taxes diverses pour 264 000 € dont 180 000 € pour les ODP (occupation du domaine public et marchés) et 84 000 € pour la TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure).

Au chapitre 74 : Ce chapitre est en baisse de 55 100 € (-2,54%) et représente 2 110 500 €.

Il s'agit des dotations et participations de l'Etat et des subventions de fonctionnement diverses.

La **DGF (dotation forfaitaire)** est estimée à 1 640 000 € soit -67 000 € par rapport au BP 2020.

Les **compensations d'exonérations fiscales** sont prévues à hauteur de 448 400 € (+27 300 € par rapport au BP 2020).

Au chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante sont prévus à hauteur de 3 018 000 € et augmentent de 432 400 € (+16,72 %), principalement du fait de reversement de l'excédent du budget annexe (226 000 €) qui n'était pas prévu au BP 2020.

CM du 30/03/2021

N° 2021/036

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Ces produits comprennent également :

- les revenus des immeubles (374 800 €), en augmentation de 89 800 € du fait notamment de l'augmentation de la taxe foncière remboursée par le camping,
- les redevances des concessionnaires (port Gisclette, aire de carénage et plage : 117 780 € ; galerie Raimu et théâtre 30 000 €), auxquelles s'ajoute dorénavant la redevance pour la concession d'affichage (64 800 €), soit une augmentation totale de 71 380 €,
- la redevance portuaire pour 2 182 220 € (+45 220 €).

Au chapitre 77 : Les produits exceptionnels sont prévus à hauteur de 25 000 € (remboursements divers : assurances, astreintes, mandats annulés).

Au chapitre 013 : Les atténuations de charges (remboursement de frais de personnel pour maladies, contrats aidés, ...) sont prévues à hauteur de 140 000 € comme en 2020.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 930 443,98 € hors reports

Auxquelles s'ajoutent les reports pour 910 928,09 € soit un total de 7 841 372,07 €.

Elles se répartissent comme suit :

Au chapitre 10 : Des crédits à hauteur de 20 000 € sont prévus pour des remboursements de taxes d'urbanisme.

Au chapitre 13 : Des crédits à hauteur de 2 000 € sont prévus pour le remboursement de taxes d'urbanisme et de l'avance de subvention pour la numérisation du cinéma.

Au chapitre 16 : Le remboursement en capital de la dette s'élève à 1 275 000 € (+7 000 €) auquel s'ajoute le remboursement des cautions pour 2 000 €.

Au 1^{er} janvier 2021, la dette communale se compose de 21 emprunts (1 de moins qu'en 2020 avec l'extinction de celui souscrit sur le budget annexe « immeubles de rapport ») et s'élève à 9 909 380,44 € (contre 11 308 176,66 € au 01/01/2012).

Le taux moyen de la dette s'élève à 2,66 % et sa durée de vie moyenne est de 5,3 ans.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 5 631 443,98 € et se répartissent de la façon suivante :

CM du 30/03/2021

N° 2021/036

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Au chapitre 20 : 433 000 € comprenant des frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour 296 300 € (en augmentation pour les études à mener pour les projets, notamment dans le cadre du dispositif Petites villes de demain), des frais de documents d'urbanisme pour 100 000 €, des logiciels pour 31 700 €, et des frais d'insertion pour 5 000 € (publicité des marchés publics).

Au chapitre 204 : 50 000 € sont prévus pour les subventions d'équipement versées aux personnes privées pour les ravalements de façades.

Au chapitre 21 : 1 931 043,98 € comprenant :

- des acquisitions foncières pour 1 470 000 €,
- les matériels divers pour tous les services (139 189 €),
- de l'équipement pour la police municipale et la réserve de sécurité civile (74 000 €),
- des matériels sportifs (55 000 €),
- des véhicules & matériel roulant (39 000 €),
- du matériel informatique & du mobilier pour les services (33 290 €),
- du mobilier urbain (32 750 €),
- du matériel pour les écoles (26 055 €) dont 19 385 € pour le socle numérique qui fait l'objet d'une demande de subvention à la CAF,
- du matériel pour la propreté et les espaces verts (25 000 €),
- de l'équipement pour les cantines et accueils de loisirs (21 760 €),
- du matériel pour les animations culturelles & les manifestations (15 000 €).

Au chapitre 23 : 3 217 400 € comprenant :

- des travaux de voirie pour 757 500 €, comprenant notamment la réfection d'enrobés sur diverses voies (rue Nationale, rue et impasse de l'Audiguier), la création d'un rond-point à la poste, l'aménagement du parking à Plein Soleil et d'une zone de stationnement avenue de la Giscle, le remplacement des sanisettes place Victor Hugo pour le marché hebdomadaire, les travaux d'extension de réseaux électriques et la campagne de traçages au sol,
- une enveloppe de 1 195 500 € pour des travaux de voirie et réseaux dans le cadre d'un PUP ;
- des travaux au Centre Maurin des Maures et au Château pour 304 600 €, avec notamment le remplacement des fenêtres et de la chaudière du Château, travaux pour lesquels nous avons sollicité des subventions de l'Erat et de la région,
- des travaux d'éclairage public à hauteur de 300 000 € pour la poursuite du plan pluriannuel de remise aux normes du réseau, le passage en LED et le remplacement de candélabres ;
- des travaux dans les écoles et les cantines pour 245 000 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel de pose de climatisations dans les écoles (site de Fontvieille cette année),

CM du 30/03/2021

N° 2021/036

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

- des travaux dans les équipements sportifs pour 101 000 €, avec notamment la réalisation d'un terrain de beachvolley à la plage dont les crédits seront débloqués si nous percevons les subventions demandées,
- des crédits à hauteur de 30 000 € pour divers travaux au cinéma et dans la galerie Raimu,
- des travaux dans les cimetières pour 15 000 €,
- et le reste pour la mise aux normes et l'entretien des divers bâtiments communaux (hôtel de ville, bastide Pisan, chapelle, église, etc...).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 465 000 €

Auxquelles s'ajoutent les reports pour 57 669 € soit un total de 3 522 669 €.

Elles se répartissent comme suit :

Au chapitre 10 : Les dotations, fonds & réserves s'élèvent à **2 035 000 €** et représentent plus de 58,7 % des recettes réelles de la section.

Elles comprennent le fonds de compensation pour la TVA pour 535 000 € (+158 500 €), la taxe d'aménagement pour 400 000 € (=2020) et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 100 000 € (+300 000 €).

Au chapitre 13 : Les subventions sont prévues à hauteur de 1 429 000 € soit 41,2 % des recettes de la section.

Il s'agit des subventions attendues de l'Etat au titre de la DSIL pour la rénovation énergétique du Château et de l'école Fontvieille (100 000 €), de la région (30 000 €) et du département (14 000 €) pour l'acquisition du véhicule destiné au CCFF, de la participation pour amendes de police (150 000 €) et de participations dans le cadre d'un PUP (1 135 000 €).

Au chapitre 16 : Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 1 000 € correspondant aux dépôts & cautionnements reçus (bips des parkings).

Comme l'an dernier, il n'est pas prévu de recours à l'emprunt pour l'exercice.

Enfin, le programme d'investissement est financé par :

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement pour 3 622 126,30 € dont le virement de la section de fonctionnement pour 2 748 500 €.

CM du 30/03/2021

N° 2021/036

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2021.

Vu l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 2 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à **LA MAJORITE - 26 POUR - 7 CONTRE** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,



Marc Étienne LANSADÉ



Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le - 7 AVR. 2021 N° 2021/463
ID : 083-218300424-20210330-DCM2021_036-DE

	DEPENSES		RECETTES
Section de fonctionnement	19 750 679,17 €		19 750 679,17 €
		Chapitre 002 : résultat reporté	3 125 059,17 €
Chapitre 011 : charges à caractère général	4 638 000,00 €	Chapitre 70 : produits des services	1 000 000,00 €
Chapitre 012 : charges de personnel	9 350 000,00 €	Chapitre 73 : impôts & taxes	10 252 120,00 €
Chapitre 014 : atténuations de produits	729 200,00 €	Chapitre 013 : atténuations de charges	140 000,00 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	2 748 500,00 €	Chapitre 74 : dotations, subventions, participations	2 210 500,00 €
Chapitre 042 : opérations d'ordre entre sections	953 626,20 €	Chapitre 042 : opérations d'ordre entre sections	80 000,00 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	1 022 800,00 €	Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	3 018 000,00 €
Chapitre 66 : charges financières	260 000,00 €	Chapitre 76 : produits financiers	0,00 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	48 552,97 €	Chapitre 77 : produits exceptionnels	25 000,00 €
Section d'investissement	7 933 948,07 €		7 933 948,07 €
Chapitre 10 : dotations et réserves	20 000,00 €	Chapitre 001 : solde d'exécution reporté	696 576,87 €
Chapitre 13 : subventions	2 000,00 €	Chapitre 10 : dotations et réserves	2 035 000,00 €
Chapitre 16 : remboursement d'emprunts & cautions	1 277 000,00 €	Chapitre 13 : subventions reçues (département)	1 429 000,00 €
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	433 000,00 €		
Chapitre 204 subventions d'équipement versées	50 000,00 €	Chapitre 16 : dépôts & cautionnements reçus	1 000,00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	1 931 043,98 €	Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	2 748 500,00 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours	3 217 400,00 €	Chapitre 024 : produits des cessions	0,00 €
Chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections	80 000,00 €	Chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections	953 626,20 €
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	12 576,00 €	Chapitre 041 : opérations patrimoniales	12 576,00 €
Reports 2020	910 928,09 €	Reports 2020	57 669,00 €